

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eût lieu le lundi 13 février 2017 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

PRÉSENCES :

Sont présents :

Mesdames : Hélène Durette - Thérèse Sirois – Agathe Drouin - Carmen Massé, mairesse

Messieurs: Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet – Yan Marceau –

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Andrée-Anne Caron, agente de projets et de développement et monsieur Sébastien Bérubé employé au garage municipal, sont aussi présents à cette séance.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, madame la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois de janvier 2017;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Agente de projets et de développement, madame Andrée-Anne Caron;
- 7- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8- Voirie municipale :
 - A) Débroussailleuse - balai;
 - B) Souffleur;
 - C) Plainte pour déneigement;
- 9- Adhésion à la CODET;
- 10- Demande aide financière – Hockey Témiscouata;
- 11- Hommage aux bénévoles – Info-dimanche;

- 10- Résolution d'appui – Poursuite des investissements pour un mode de vie sain et actif;
- 12- Résolution d'appui – programme de crédit de taxes foncières agricoles du Québec;
- 13- Attribution du mandat à la MRC de Témiscouata – projet d'études d'opportunité en sécurité incendie;
- 14- RIDT – changement de la facturation des vidanges d'installations septiques;
- 15- Achat de publicité – bannière sur site internet de Tourisme Témiscouata;
- 16- Rémunération des élu.e.s;
- 17- Règlement facturation service d'aqueduc;
- 18- Dossier Aqueduc;
- 19- Questions diverses
 - A) Rencontre après la réunion;
 - B) Gratte pour patinoire;
 - C) Retour sur projet éolien;
 - D) Retour rencontre ministère de la culture;
 - E) Ouverture du jubé;
- 20- Période de questions (15 minutes);
- 21- Levée de l'assemblée

2017 – 013

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2017 – 014

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

1^{er}

Que le procès-verbal du mois de janvier 2017 soit accepté tel que présenté.

COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2017 :

ADMQ	# 7198	859.64	4395
Agro envirolab	# 132112	54.04	4396

Air liquide	# 9319, 4049	450.00	4397
Alfred Pelletier	# 15-118-1	19092.00	4398
Chèque annulé		0.00	4399
Bibliothèque le Chantier	# 2017	1500.00	4400
Groupe Dynaco Cabano	# 06933439	50.39	4401
Buanderie RDL	# 484274	34.49	4402
Mon Bureau.ca	# 85628, 71583	86.95	4403
Carmen Massé	Frais déplacement	150.34	4404
Centre hydraulique LB	# 40943	396.64	4405
Centre Routier	# 407445A	491.27	4406
Clermont Ruest	# 7841	1522.73	4407
CODET	# 2017	100.00	4408
Distribution Francis	# 327710	118.42	4409
Plomberie D. Lavoie	# 19170	241.78	4410
Epicerie chez Nancy	# A0271401	29.95	4411
Fonds d'info sur territoire	# 201603543639	12.00	4412
Fournier machinerie	# 503	137.98	4413
Global technologie	# 12000	149.41	4414
Hockey Témiscouata	# 2017	100.00	4415
Jacques Larochelle	# 411, 521, 663, 790,981	8197.84	4416
J.A. St-Pierre	#102034555	64.91	4417
J.S. Lévesque	# 229630	566.30	4418
MRC de Témiscouata	# 628, 647	307.65	4419
Peterbilt	# 230, 295, 298, 324	691.24	4420
Pétroles R. Turmel	# 176521, 177568	235.00	4421
Pieces d'auto M. Michaud	# 5313-119339	45.09	4422
Mélanie Piette	# 01	294.50	4423
Proscène Dauphinois	# 61082	1383.15	4424
Publi-Print	# 9050	386.32	4425
Seao	# 1629187	405.62	4426
Services industriels RC	# 15785	310.43	4427
Spécialités Électriques	# 341716	235.64	4428
Surplus général Tardif	# 98527, 98529, 98681	24.34	4429
Hydro-Québec	janvier	1543.09	
Télus	janvier	72.50	
Salaire	janvier	11944.45	
Carmen Massé	maire	415.45	
Guy Thibault	Maire-suppléant	207.72	
Yan Marceau	Conseiller	138.48	
Thérèse Sirois	Conseillère	138.48	
Agathe Drouin	conseillère	138.48	
	TOTAL	53324.71	\$

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2017, pour les postes dont les montants prévus seront

insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2017 – 015

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que les comptes présentés soient acceptés.

**OFFRE D'ACHAT – SOUFFLEUR MUNICIPALITÉ SAINT-LOUIS-DU-HA!
HA!**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata est intéressée à faire une offre pour l'achat de l'ancien souffleur de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

ATTENDU que le souffleur est comme celui que nous possédons et que certaines pièces pourraient servir pour la réparation de notre souffleur;

2017 – 016

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal offre deux mille cinq cent dollars (2 500,00\$) pour l'ancien souffleur de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha!Ha!

COTISATION CODET

2017 – 017

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata paye sa cotisation avec la CODET au montant de cent dollars (100,00\$)

PARTICIPATION FINANCIÈRE – HOCKEY TÉMISCOUATA

2017 – 018

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne une aide financière de cent dollars (100,00\$) à Hockey Témiscouata.

M. Guy Thibault se retire de cette décision.

HOMMAGES AUX BÉNÉVOLES

2017 – 019

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse publier dans le journal Info Dimanche, dans une section spéciale de Pâques, un hommage à un bénévole de la municipalité.

Comme à l'habitude cette année, la municipalité doit choisir une personne qui s'implique à plusieurs niveaux au sein de sa municipalité et qui serait intéressée à paraître dans cette section.

Comme nous devons présenter seulement une personne, le nom de l'organisme sera le Club des 50 ans et plus.

Le conseil municipal fera publier une publicité félicitant son dévouement au coût de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$).

APPUI REGROUPEMENT QUÉBEC EN SANTÉ

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités,

dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

2017 – 020

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;

APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la

Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES DU QUÉBEC

2017 – 021

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata félicite le gouvernement du Québec de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles dans sa forme actuelle.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248 – 2017 AMENDANT L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NO. 231 – 2014 TRAITEMENT DES ÉLUS(ES)

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désire faire un amendement à l'article 7 du règlement 231 – 2014 relatif à la rémunération des élus (es);

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère madame Thérèse Sirois à la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

2017 – 022

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Ouellet Lévesque ;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le règlement portant le numéro 248-2017, soit et est adopté par le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, que l'article 7 du règlement no. 231 - 2014 soit amendé et que dorénavant il se lira comme le suivant:

ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION

7.1 Que la rémunération de base des élus (es) municipaux augmente à 7 200,00 \$ pour la mairesse, 2 400,00 \$ pour chacun des conseillers(ères) et à 3 600,00 \$ pour le maire suppléant.

7.2 Plus une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie inhérente à la fonction. (Maire 3 600,00 \$, chacun des conseillers (ères) : 1 200,00 \$ et maire suppléant: 1 800,00 \$)

7.3 La rémunération de base de chacun des élus ne pourra être perçue par l'élu que s'il assiste aux séances régulières mensuelles ou spéciales, chacune de ses présences lui donnant ainsi droit à un douzième de sa rémunération de base annuelle.

7.4 Le présent règlement abroge l'article 7 du règlement no. 231- 2014.

ARTICLE 8 : ADOPTION

8.1 Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prévus par la loi.

8.2 Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

RÈGLEMENT NUMÉRO 249 – 2017 **FACTURATION SERVICE D'AQUEDUC**

2017 - 024 IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

ARTICLE 1 :

Les contribuables desservis par le service d'aqueduc le secteur desservi sera fixée annuellement après avoir calculé les réparations, le temps /hommes pour exécuté ses dites réparations et 5% pour les frais d'administration.

. 25% du total du poste budgétaire sera absorbé par la municipalité pour les édifices municipaux et 75% sera absorbé par les utilisateurs. Les contribuables ayant des loyers seront facturés au nombre de logements.

ARTICLE 2 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2017

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT que malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT que le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT que la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
APPUYÉ par M. Keven Ouellet Lévesque;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

AVIS DE MOTION – FACTURATION SERVICE SUPPLÉMENTAIRE D'INSTALLATION SEPTIQUE

Avis de motion est donné par madame Thérèse Sirois, qu'à une séance subséquente, sera présenté un projet de règlement pour facturer les contribuables demandant une vidange supplémentaire de son installation septique.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22 h 00, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Directrice générale

Mairesse